

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes  
RESTITUTION DES TERRES AUX COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS, DES  
INUITS ET DES MÉTIS

Mémoire présenté par les Six Nations de la rivière Grand, Bureau du Chef élu, 30 juin 2023

Le territoire des Six Nations de la rivière Grand (SNRG) est la plus grande Première Nation du Canada en termes de population, et le seul territoire abritant les six nations Haudenosaunee. Notre peuple a dû livrer de nombreuses batailles, et ces batailles se poursuivent alors que nous recherchons des solutions équitables pour aller de l'avant en tant que nation unie. Notre peuple a été l'allié de la Couronne pendant la Révolution américaine, un conflit qui a entraîné la perte de nos terres ancestrales au sud. En récompense de notre loyauté et de notre alliance, la Couronne a donné en 1784 aux Mohawks et aux autres membres de nos nations qui choisissaient de s'installer ici un territoire de 950 000 acres connu sous le nom de bande de terre Haldimand, qui comprenait toutes les terres situées dans un rayon de six miles de part et d'autre de la rivière Grand, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans le lac Érié. Pourtant, en raison de décennies de négligence de notre intégrité territoriale par les gouvernements successifs, notre territoire actuel – ce qui reste de la bande de terre de Haldimand – ne comprend que 48 000 acres dans le sud-ouest de l'Ontario, soit moins de 5 % de ce qui nous a été donné.

Cette terre a été donnée à notre peuple pour être notre territoire, « dont eux et leur postérité doivent jouir pour toujours ». Comment se fait-il alors que ces terres ne soient plus reconnues aujourd'hui comme relevant de notre compétence territoriale? La réponse se trouve dans l'abondante documentation historique et juridique déposée dans le cadre de notre grand procès,

dont la procédure est en cours depuis 1995. Ces terres, situées entre les Grands Lacs dans le sud de l'Ontario, ont été promises à notre nation pour les sacrifices que nos ancêtres ont consentis en défendant ce qui est aujourd'hui le Canada pendant la Révolution américaine, en tant qu'alliés de l'Amérique du Nord britannique. Le territoire des Six Nations de la rivière Grand se trouve aujourd'hui sur les mêmes terres que celles sur lesquelles la Couronne nous a systématiquement regroupés au milieu des années 1840.

Les Six Nations de la rivière Grand sont la communauté politique sous laquelle les bénéficiaires de la Concession de Haldimand sont connus aujourd'hui. Nous poursuivons aujourd'hui encore notre combat pour obtenir la restitution des terres qui nous ont été injustement confisquées, tant au Canada qu'à l'étranger. Le 17 mai 2011, lors de la dixième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ONU, les SNRG ont organisé leur premier événement parallèle pour présenter les défis auxquels nous sommes confrontés dans notre quête de justice pour nos droits fonciers auprès du Canada. Après 20 ans de recherches approfondies et de tentatives de règlement de nos droits fonciers dans le cadre de la politique canadienne sur les revendications particulières, nous n'avons pas eu d'autre choix que de nous tourner vers les tribunaux. Bien qu'ils soient devant les tribunaux depuis plus de 28 ans, le Canada et l'Ontario ont récemment révélé qu'ils n'étaient toujours pas prêts à offrir une défense pour le détournement historique de nos terres, de nos ressources naturelles et de nos fonds détenus en fiducie. Les fonds appartenant aux Six Nations, détenus par la Couronne en fiducie au nom de notre communauté, ont été utilisés par la Couronne à des fins canadiennes sans notre consentement. Nous en sommes maintenant à la 48<sup>e</sup> année de cette bataille, qui vise à tenir le Canada et l'Ontario responsables de la perte de nos terres et de nos fonds. Cette année, le chef Hill a fait état de notre degré de

frustration permanent, alors que les Six Nations de la rivière Grand accueillait notre troisième événement parallèle, la quatrième intervention du conseil élu des Six Nations auprès de la 23<sup>e</sup> Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, attirant constamment l'attention sur ces injustices tout en formulant des recommandations positives pour aller de l'avant.

Nous notons que l'étude actuellement menée par ce Comité porte sur le concept de « restitution des terres », c'est-à-dire sur la manière de transférer les terres de la Couronne relevant de la compétence des Premières Nations. Il n'y a pas assez de terres de la Couronne, que ce soit à l'échelon fédéral ou provincial, sur l'ensemble de nos terres de traité pour réparer les injustices de la Couronne ou pour assurer la réconciliation avec les Six Nations. Nous procédons donc à l'agrandissement de notre base foncière, en rachetant nos propres terres de gré à gré, à la grande frustration de nos membres. Les Six Nations sont une nation souveraine, alors pourquoi faisons-nous tout ce travail, dépensons-nous nos propres ressources, simplement pour rendre la terre au Canada qui nous dicte comment nous pouvons utiliser ou non nos terres? Nous reconnaissons volontiers que l'un des rares points sur lesquels nous sommes d'accord avec le gouvernement canadien est que la politique sur les ajouts aux réserves (AR) est défailante, voire dysfonctionnelle. Quand les Six Nations rachètent leurs propres terres, des terres dont nous savons qu'elles sont sans danger pour l'environnement, des terres dont nous avons besoin de toute urgence pour répondre à nos besoins critiques en matière de logement, des terres nécessaires à notre croissance économique et à notre bien-être, des terres nécessaires à la protection de notre forêt carolinienne et aux initiatives environnementales visant à lutter contre les changements climatiques, la politique fédérale sur les d'AR nous oblige à nous plier aux

exigences du Canada en matière d'AR pendant une période pouvant aller jusqu'à un quart de siècle. *Pendant ces longues périodes, nous ne pouvons pas utiliser pleinement ces terres au profit de notre nation, car elles restent soumises à la compétence, au zonage et à l'imposition des municipalités.* Cette situation est inacceptable, insultante et absurde. Le ministre des Relations Couronne-Autochtones, Marc Miller, a récemment reconnu qu'il était temps de restituer les terres. Il est temps que le Canada rende ses terres aux Six Nations!

Cependant, même quand nos terres sont réacquises ou que les fonds de restitution sont reçus, nous sommes toujours confrontés aux insuffisances de cadres fédéraux tels que le processus d'ajouts aux réserves (AR) ou les contraintes infantilisantes de la *Loi sur les Indiens*. En outre, une fois que les terres seront de nouveau sous notre contrôle, nous devons relever le défi supplémentaire d'amener le gouvernement fédéral à respecter ses obligations légales et à reconnaître les Six Nations de la rivière Grand comme l'organe de gouvernement légitime et unitaire de notre peuple, conformément à de nombreuses décisions de la Cour suprême. Les gouvernements et les promoteurs ont clairement le devoir de consulter, mais ils doivent aussi s'abstenir de mener des politiques qui ont pour effet de *diviser pour mieux régner*. C'est notre prérogative de consulter d'autres dirigeants de notre communauté, et non celle du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral n'a pas à s'immiscer dans nos affaires en s'adressant d'un côté à notre organe directeur légal, choisi par notre communauté lors d'élections libres et équitables, et en s'adressant ensuite de l'autre côté à d'autres groupes ou personnalités de notre communauté. Cela empêche notre chef et nos conseillers d'exercer leur responsabilité de représenter notre communauté auprès du gouvernement. Pire encore, des ministres fédéraux pénètrent sur notre territoire sans notre consentement ou notre connaissance préalable pour

mener des discussions parallèles dont notre chef, notre conseil et les membres de notre communauté sont tous exclus.

D'autres problèmes se posent quant à l'intrusion du ministère fédéral des Affaires autochtones dans la gestion des transferts internes de terres d'un membre des Six Nations ou d'une famille à l'autre. Les questions relatives aux certificats de possession, aux successions non réglées et aux exigences de l'arpentage du Canada doivent également être traitées. Même si toutes ces questions sont sérieuses et que le travail pourrait prendre beaucoup de temps, c'est une raison de plus pour que le gouvernement entame sans plus tarder des discussions et des négociations sérieuses avec le peuple des Six Nations de la rivière Grand. Notre chef et notre conseil continuent de faire savoir au gouvernement fédéral qu'ils sont prêts à discuter et qu'ils attendent que cette tâche importante et solennelle commence. Il faut agir maintenant!

#### Recommandations générales

- Les SNRG cherchent à instaurer leur propre régime foncier et à gouverner eux-mêmes leurs terres selon leurs propres lois. Les terres que nous sélectionnons doivent nous appartenir et être sous notre contrôle, sans retards inacceptables dans le processus d'AR ni ingérence extérieure de la part des Affaires autochtones.
- Les Six Nations mettront en place leur propre système judiciaire axé sur ses valeurs, sa culture et ses principes pour gouverner ses terres.
- Alors que nous sommes contraints de racheter suffisamment de terres pour permettre à notre nation de répondre à nos besoins en matière de logement, d'agriculture, d'initiatives environnementales et de débouchés économiques, des solutions financières, telles qu'un

règlement négocié des éléments de notre procès ou le maintien des recettes de la taxe d'accise dans notre communauté, devraient être envisagées, ce qui renforcerait considérablement notre capacité à racheter ces terres.

- Là où nous avons autorisé le partage de nos terres en vertu d'hypothèques ou de baux à long terme, nous négocierons des accords de partage des revenus avec le Canada, l'Ontario et les municipalités sur la base de la politique de consultation et d'accommodement des Six Nations. Ces terres étaient destinées à créer un flux de revenus perpétuel pour nos besoins en matière d'infrastructures, de soins de santé, d'éducation, de logement, etc. « dont eux et leur postérité doivent jouir pour toujours ».
- Nous avons l'intention d'atteindre nos objectifs par le biais de négociations fructueuses garanties par des accords juridiquement contraignants entre les Six Nations de la rivière Grand, le Canada et l'Ontario, en dehors de l'actuelle *Loi sur les Indiens* et des politiques bureaucratiques des affaires indiennes.
- Il convient d'envisager des négociations susceptibles de régler les dettes que la Couronne devra à Six Nations à l'issue de l'affaire *Six Nations of the Grand River Band of Indians v. The Attorney General of Canada and His Majesty the King in Right of Ontario*.

Aux honorables membres de ce Comité, je dirai qu'il y a encore beaucoup à dire sur les solutions de « restitution des terres » pour notre peuple, mais nous sommes prêts à entamer un dialogue de bonne foi.

Amicalement et dans la paix,  
Six Nations de la rivière Grand